



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 8 juillet 2016

N° 2016-400

### Convocation du 1 juillet 2016

Aujourd'hui vendredi 8 juillet 2016 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

Mme Emmanuelle AJON, M. Dominique ALCALA, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Anne-Marie CAZALET, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, M. Max COLES, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Alain DAVID, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, M. Michel DUCHENE, M. Christophe DUPRAT, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Marik FETOUEH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHaire, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Eric MARTIN, Mme Claude MELLIER, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Arielle PIAZZA, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Kévin SUBRENAT, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Marie-Hélène VILLANOYE, Mme Anne WALRYCK, Mme Josiane ZAMBON.

#### **EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Alain SILVESTRE à M. Yohan DAVID  
M. Fabien ROBERT à M. Marik FETOUEH  
M. Alain CAZABONNE à M. Jean-Jacques BONNIN  
M. Michel LABARDIN à M. Jacques MANGON  
Mme Agnès VERSEPUY à M. Dominique ALCALA  
M. Michel HERITIE à Mme Josiane ZAMBON  
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean-Pierre TURON  
M. Alain TURBY à M. Kévin SUBRENAT  
Mme Léna BEAULIEU à M. Max GUICHARD  
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA  
M. Didier CAZABONNE à M. Philippe FRAILE MARTIN  
Mme Chantal CHABBAT à Mme Anne-Marie LEMAIRE  
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU  
Mme Conchita LACUEY à Mme Emmanuelle AJON  
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à Mme Frédérique LAPLACE  
M. Thierry MILLET à M. Eric MARTIN  
Mme Christine PEYRE à Mme Dominique IRIART  
M. Michel POIGNONEC à M. Patrick PUJOL  
Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à Mme Zeineb LOUNICI  
Mme Gladys THIEBAULT à M. Benoît RAUTUREAU

#### **PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme. Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 13h20  
M. Michel DUCHENE à M. Max COLES à partir de 12h15  
Mme. Emmanuelle AJON à M. Jacques GUICHOUX à partir de 12h55  
M. Erick AOUIZERATE à Mme. Elisabeth TOUTON à partir de 13h05  
Mme. Anne-Marie CAZALET à Mme. Maribel BERNARD à partir de 12h10  
  
Mme. Brigitte COLLET à Mme Emmanuelle CUNY à partir de 10h45  
M. Jean-Louis DAVID à M. Erick AOUIZERATE à partir de 12h35  
M. Jean-Louis DAVID à Mme Florence FORZY-RAFFARD à partir de 13h05  
Mme. Nathalie DELATTRE à M. Stéphan DELAUX à partir de 11h25  
Mme. Michèle DELAUNAY à M. Serge TOURNERIE à partir de 13h15  
Mme Laurence DESSERTINE à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à partir de 12h50  
M. Vincent FELTESSE à Mme Véronique FERREIRA à partir de 13h20  
M. Marik FETOUEH à Mme. Magali FRONZES à partir de 13h20  
M. Franck JOANDET à M. Pierre HURMIC à partir de 12h15  
M. Bernard JUNCA à M. Patrick BOBET à partir de 11h55  
M. Bernard LEROUX à M. Thierry TRIJOULET à partir de 12h00  
M. Pierre LOTHaire à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 11h35  
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme. Anne WALRYCK à partir de 12h10  
Mme. Arielle PIAZZA à Mme. Anne BREZILLON à partir de 11h00  
Mme. Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI à partir de 12h25  
M. Fabien ROBERT à M. Daniel HICKEL à partir de 13h20

#### **EXCUSE(S) :**

Madame Marie-Christine BOUTHEAU.

#### **EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Jacques COLOMBIER à partir de 13h25

**LA SEANCE EST OUVERTE**

	<b>Conseil du 8 juillet 2016</b>	<b>Délibération</b>
	Direction générale Valorisation du territoire Direction du développement économique	N° 2016-400

---

## **BGE Sud-ouest - Accompagnement et couveuse d'entreprise - Financement du plan d'actions 2016 - Subvention - Décision - Autorisation**

---

Madame Virginie CALMELS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Les Boutiques de gestion (BGE) constituent un ensemble de structures associatives d'aide à la création et reprise d'entreprise, organisées dans un réseau national depuis 30 ans. Leurs objectifs sont le développement économique des territoires, la création et le développement des entreprises, la réalisation des parcours professionnels des personnes intéressées par l'entrepreneuriat, et l'animation du débat public sur l'entreprise et les entrepreneurs en France.

L'antenne girondine de BGE Sud-ouest est implantée sur le territoire depuis 2009 à Bordeaux, et met au service du grand public une équipe de 7 personnes dont 2 dédiées à la couveuse d'entreprise, ayant une bonne connaissance des créateurs d'entreprises, des dirigeants et chefs d'entreprises, de leurs besoins et des problématiques de leur projet d'entreprise.

En 2016, la structure souhaite poursuivre ses missions d'accompagnement vers l'entrepreneuriat sur le territoire métropolitain, et sollicite ainsi Bordeaux Métropole pour accompagner cette dynamique, notamment via son offre de couveuse d'entreprises.

Bordeaux Métropole est engagée aux côtés des structures d'aide à la création d'entreprise comme les pépinières, incubateurs et couveuses, notamment grâce à son règlement d'intervention sur les outils d'aide à la création d'entreprise, adopté en Conseil communautaire du 25 mai 2012. Elle aide par exemple dans ce cadre d'intervention des structures comme Coop Alpha sur la création de coopératives d'activités, ou Anabase sur la création généraliste d'entreprises, lesquelles ont des projets complémentaires au projet d'accompagnement de BGE Sud-ouest.

### **Bilan 2015 des actions accompagnement et couveuse d'entreprises**

Sur l'action d'accompagnement de BGE Sud-ouest auprès des porteurs de projets d'entreprise, les chiffres sont les suivants en 2015 :

- 324 personnes ayant une idée ou un avant-projet de création ou de reprise d'entreprise, et résidant sur le territoire métropolitain, ont été accueillies par les consultants de BGE Sud-ouest, dont 3 d'Ambarès-et-Lagrave, 7 d'Ambès, 3 d'Artigues-près-Bordeaux, 8 de Bègles, 11 de Blanquefort, 150 de Bordeaux,

1 de Bouliac, 6 de Bruges, 3 de Carbon-Blanc, 13 de Cenon, 13 d'Eysines, 9 de Floirac, 5 de Gradignan, 11 du Bouscat, 7 de Lormont, 20 de Mérignac, 2 de Parempuyre, 18 de Pessac, 8 de Saint-Médard-en-Jalles, 1 du Taillan-Médoc, 2 du Haillan, 19 de Talence et 10 de Villenave-d'Ornon,

- 279 personnes ont participé à des réunions d'information sur la création d'entreprise, dont 28 réunions sur « Tester son entreprise en couveuse » (93 participants), 34 réunions sur « Créer son entreprise » (186 participants), et 15 réunions sur le site BGE de Bordeaux (73 personnes),
- 20 porteurs de projets résidant sur le territoire métropolitain ont bénéficié d'un pré-accompagnement avant l'entrée en couveuse.

Sur l'action couveuse d'entreprises en 2015, les chiffres sont les suivants :

- 24 personnes du territoire ont pu bénéficier en 2015 d'un accompagnement en couveuse d'entreprise, dont 14 de Bordeaux, 3 du Bouscat, 3 de Talence, 1 de Floirac, 1 de Bruges, 1 de Mérignac et 1 de Villenave-d'Ornon,
- Les couvés résidant sur le territoire métropolitain représentent 48% des couvés à l'échelle de la Gironde,
- Sur 24 entrepreneurs couvés en 2015, 14 sont de nouveaux entrepreneurs qui n'étaient pas déjà suivis en 2014,
- 57% des entrepreneurs métropolitains couvés sont des femmes.

## **Programme d'actions de BGE Sud-ouest pour l'année 2016**

La sollicitation de BGE Sud-ouest auprès de la Métropole porte sur le plan d'actions de la structure d'accompagnement au titre de 2016, déclinée en 2 actions majeures :

- 1<sup>er</sup> volet « Entreprendre sur le territoire métropolitain et préparer son entrée en couveuse » : Il s'agit des actions d'accueil, d'information, de pré-diagnostic, et d'orientation envers les porteurs de projets locaux, leur permettant éventuellement d'intégrer la couveuse d'entreprise BGE.
- 2<sup>ème</sup> volet « Entreprendre en couveuse BGE pour réussir son entreprise » : Il s'agit d'une action complémentaire au 1<sup>er</sup> volet, destinée aux entrepreneurs en devenir, dont le projet a été mûri en phase pré-couveuse, afin qu'ils intègrent la couveuse pour tester en conditions réelles leur activité et développer leurs capacités entrepreneuriales.

Le public ciblé via ces deux volets d'accompagnement à l'entreprenariat est l'ensemble des porteurs de projet d'activité ou d'entreprise sur les communes de Bordeaux Métropole, dont les personnes éloignées de l'emploi et des dispositifs d'accompagnement au retour à l'emploi, ainsi que les porteurs de projets collectifs.

Le déploiement de cet accompagnement se fait notamment sur la commune de Bordeaux, et d'autres lieux d'accompagnement sur la métropole pourront éventuellement être mis en place en accord avec Bordeaux Métropole, notamment sur le territoire de la rive droite.

BGE Sud-ouest souhaite développer en 2016 une expérimentation de couveuse d'activité dédiée aux métiers du commerce sur le territoire, dont une partie est financée par les fonds de revitalisation de l'entreprise Laser Cofinoga à Mérignac (études de faisabilité et création d'emplois de commerçants).

Enfin, BGE Sud-ouest participe en 2016 à plusieurs événements liés à l'entreprenariat :

- présence sur le stand mutualisé de Bordeaux Métropole au salon de l'entreprise Aquitaine 2016,
- participation à la « plateforme de l'initiative et aux villages de la création de la maison de l'emploi » de Bordeaux,

- participation au « petit déjeuner entrepreneuriat féminin » avec Aquitaine Active et Bordeaux Aquitaine pionnières,
- participation à des sessions de sensibilisation sur la création d'entreprise et les couveuses d'entreprise auprès des conseillers de Cap Emploi et de Pôle Emploi.

### Budget prévisionnel 2016 de la couveuse BGE Sud ouest

Bordeaux Métropole est sollicitée par BGE Gironde pour le financement des deux volets d'accompagnement de son plan d'action : un montant de 4 200 € (30%) fléché sur le volet « Entreprendre sur le territoire métropolitain et préparer son entrée en couveuse », et 9 800 € (70%) fléchés sur le volet « Entreprendre en couveuse BGE pour réussir son entreprise », dans le respect des critères du règlement d'intervention métropolitain sur le financement de fonctionnement en faveur des couveuses.

Le montant global de financement métropolitain sollicité est ainsi de 14 000 € au titre de l'année 2016, pour un budget prévisionnel global de fonctionnement de l'antenne girondine de BGE Sud-ouest d'un montant de 414 750 €, et un budget prévisionnel de l'action spécifique couveuse de 62 800 € réparti comme suit :

DEPENSES	En € TTC	RECETTES	En € TTC	%
<b>Charges</b> (achats, prestations, matières et fournitures)	2 169	Prestations de service Subventions d'exploitation	3 800	6%
<b>Services extérieurs</b> (locations, entretien, assurances)	3 574	Région	15 000	23,9%
<b>Autres services extérieurs</b> (honoraires, publicité, déplacements/missions)	4 855	Bordeaux Métropole	14 000	22,3%
<b>Charges de personnel</b>	46 552*			
<b>Charges fixes de fonctionnement</b>	5 681	Fonds social européen (FSE)	30 000	47,8%
<b>TOTAL (en €)</b>	<b>62 800</b>	<b>TOTAL (en €)</b>	<b>62 800</b>	

\* Le poste relatif aux charges de personnel concerne l'action spécifique 2016 sur la couveuse d'entreprises, avec 2 équivalents temps plein (ETP) dédiés au dispositif.

A noter le bilan financier des deux dernières années concernant l'action de BGE Sud-ouest:

	Budget N	Réalisé N-1	Prévisionnel N-2
Charges de personnel / budget global	74,12%	72%	79,43%
% de participation de BM / Budget global	22,3%	19,5%	39,6%
% de participation des autres financeurs / Budget global (une ligne par principaux financeurs publics)	Région : 23,9% FSE : 47,8%	Région : 26% FSE : 50%	Région : 19,8% FSE : 35,6%

## **Modalités de versement de la subvention**

Conformément aux dispositions du règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux organismes de droit privé, approuvé par le Conseil de Bordeaux Métropole en date du 29 mai 2015, la subvention sera versée forfaitairement en une seule fois.

## **Obligations de BGE Sud ouest**

Conformément aux dispositions de l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales, BGE Sud-ouest est tenu de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention une copie certifiée de son budget définitif (annexe 1 complétée des colonnes « Réalisé ») et de ses comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de son activité, dans les six mois suivant la clôture de l'exercice.

Ainsi il s'engage à fournir dans les six mois de la clôture l'exercice et au plus tard le 31 août 2017, les documents ci-après établis dans le respect des dispositions du droit interne et du droit communautaire:

- Le compte rendu financier conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Ce document retrace de façon fiable l'emploi des fonds alloués pour l'exécution des obligations prévues dans la présente convention. Il est accompagné d'un compte rendu quantitatif et qualitatif du programme d'actions comprenant les éléments mentionnés à l'annexe 2 et définis d'un commun accord entre les deux parties. Ces documents sont signés par le président de l'organisme ou toute personne habilitée,

- Les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes prévus par l'article L 612-4 du code de commerce,
- Le rapport d'activité.

Selon ce même article, il est également interdit à tout groupement ou à toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention d'en employer tout ou partie en subventions à d'autres associations, œuvres ou entreprises, sauf lorsque cela est expressément prévu.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** l'article L5217-2 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** la délibération du Conseil de Communauté n°2012/0326 du 25 mai 2012 sur les règlements d'intervention à vocation économique – Règlement d'intervention sur les outils d'aide à la création d'entreprise,

**VU** la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

**VU** la demande formulée par l'organisme en date du 11 janvier 2016,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE** la demande de BGE Sud-ouest est recevable car elle répond aux objectifs de la Métropole en matière de développement des outils d'aide à la création d'entreprise sur son territoire, et que le service qu'elle développe s'inscrit pleinement dans les objectifs métropolitains de création d'activités et d'emplois,

**DECIDE**

**Article 1** : d'attribuer une subvention de fonctionnement de 14 000 € en faveur de BGE Sud ouest au titre de son plan d'actions 2016,

**Article 2**: d'autoriser, Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer tout acte afférent à cette subvention,

**Article 3** : d'imputer cette subvention sur le budget principal de l'exercice 2016, chapitre 65, article 6574, fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 8 juillet 2016

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>22 JUILLET 2016</b>	Pour expédition conforme, la Vice-présidente,
<b>PUBLIÉ LE :</b> <b>22 JUILLET 2016</b>	Madame Virginie CALMELS

**ANNEXE 1**

<b>Nom de l'organisme :</b>				<b>Année :</b>
	<b>CHARGES (en euros)</b>			<b>PRODUITS (en euros)</b>
	<b>Budget</b>	<b>Réalisé</b>	<b>Ecart en valeur</b>	
60 - Achats	2 169	-	2 169	
Achats d'études et de prestations de service	413	-	413	
Achats de matières et fournitures	1 756	-	1 756	
Fournitures non stockables (eau, énergie)			-	
Fournitures d'entretien et de petit équipement			-	
Fournitures administratives			-	
Autres fournitures			-	
61 - Services extérieurs	3 574	-	3 574	
Sous traite générale			-	
Locations mobilières et immobilières	3 099	-	3 099	
Entretien et réparation	413	-	413	
Assurances	62	-	62	
Documentation			-	
Divers			-	
62 - Autres services extérieurs	4 854	-	4 854	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	310	-	310	
Publicité, publications	1 239	-	1 239	
Déplacements, missions et réceptions	3 305	-	3 305	
Frais postaux et de télécommunication			-	
Services bancaires			-	
Divers			-	
63 - Impôts et taxes	-	-	-	
Impôts et taxes sur rémunérations			-	
Autres impôts et taxes			-	
64 - Charges de personnel	46 522	-	46 522	
Rémunérations du personnel	28 508	-	28 508	
Charges sociales	18 014	-	18 014	
Autres charges de personnel			-	
65 - Autres charges de gestion courante			-	
66 - Charges Financières			-	
67 - Charges exceptionnelles			-	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements	5 681	-	5 681	
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>62 800</b>	-	<b>62 800</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>
86 - Emploi des contributions volontaires en nature	-	-	-	87 - Contributions volontaires en nature
- Secours en nature			-	- Bénévolat
- Mise à disposition gratuite des biens et prestations			-	- Prestations en nature
- Personnel bénévole			-	- Dons en nature

Date / Nom et signature du Président ou du représentant légal	
---	--

**ANNEXE 2**

Intitulé de l'action menée :				Année :			
Nom de l'organisme :							
CHARGES (en euros)				PRODUITS (en euros)			
	Budget	Réalisé	Ecart en valeur		Budget	Réalisé	Ecart en valeur
<b>60 – Achats</b>	-	-	-	<b>70 - Ventes de produits finis, prestations de services</b>	-	-	-
Achats d'études et de prestations de service				Marchandises			-
Achats de matières et fournitures			-	Prestations de services			-
Fournitures non stockables (eau, énergie)			-	Produits des activités annexes			-
Fournitures d'entretien et de petit équipement			-				-
Fournitures administratives			-	<b>74 - Subventions d'exploitation</b>	-	-	-
Autres fournitures			-	État (préciser le(s) ministère(s) sollicité(s))			-
<b>61 - Services extérieurs</b>	-	-	-	Région			-
Sous traitance générale			-	Département			-
Locations mobilières et immobilières			-	Bordeaux Métropole			-
Entretien et réparation			-	Autres EPCI			-
Assurances			-	Commune(s)			-
Documentation			-	Organismes sociaux			-
Divers			-	Fonds européens			-
<b>62 - Autres services extérieurs</b>	-	-	-	Emplois aidés			-
Rémunérations intermédiaires et honoraires			-	Autres (précisez) :			-
Publicité, publications			-				
Déplacements, missions et réceptions			-	<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	-	-	-
Frais postaux et de télécommunication			-	Cotisations			-
Services bancaires			-	Autres			-
Divers			-				
<b>63 - Impôts et taxes</b>	-	-	-	<b>76 - Produits financiers</b>			-
Impôts et taxes sur rémunérations			-				
Autres impôts et taxes			-	<b>77 - Produits exceptionnels</b>			-
<b>64 - Charges de personnel</b>			-				
Rémunérations du personnel			-	<b>78 - Reprises sur amortissements et provisions</b>			-
Charges sociales			-				
Autres charges de personnel			-	<b>79 – Transfert de charges</b>			-
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>			-				
<b>66 – Charges Financières</b>			-				
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>			-				
<b>68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements</b>			-				
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	-	-	-	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	-	0	0
<b>86 - Emploi des contributions volontaires en nature</b>	-	-	-	<b>87 - Contributions volontaires en nature</b>	0	0	0
- Secours en nature			-	- Bénévolat			0
- Mise à disposition gratuite des biens et prestations			-	- Prestations en nature			0
- Personnel bénévole			-	- Dons en nature			0

Nom et signature du Président ou du représentant légal